

---

# Conseil d'Administration

---

Séance en format hybride

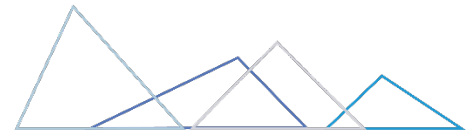
**Séance du Mardi 25 juin 2024**

PV validé au CA du 24 septembre 2024



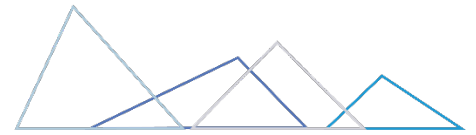
## Table des matières

<b>Membres du conseil d'administration de l'IEP de Grenoble</b> .....	<b>4</b>
<b>Ordre du Jour</b> .....	<b>5</b>
<b>Informations de la directrice</b> .....	<b>6</b>
<b>Affaires administratives</b> .....	<b>7</b>
Approbation du PV du CA du 12 mars 2024.....	7
délibération CA-2024-12 .....	7
Proposition à la nomination d'un membre du COS à la suite d'une démission.....	7
délibération CA-2024-13 .....	7
Présentation de la lettre de mission des représentants des étudiants au sujet de la liberté d'expression ...	7
(Point d'information).....	7
Présentation de la convention de partenariat avec le Centre Marc Bloch .....	8
(Point d'information).....	8
<b>Affaires financières</b> .....	<b>9</b>
Budget rectificatif (BR1) .....	9
délibération CA-2024-14 .....	9
Fixation du seuil des dépenses d'immobilisations .....	12
délibération CA-2024-16 .....	12
Proposition de remise gracieuse .....	12
délibération CA-2024-17 .....	12
<b>Affaires juridiques</b> .....	<b>13</b>
Abrogation partielle des délibérations 2020 et 2022.....	13
délibération CA-2024-18 .....	13
<b>Affaires pédagogiques</b> .....	<b>14</b>
délibération CA-2024-19 .....	14
Règlement des études .....	15
délibération CA-2024-20 .....	16
Délai d'inscription pour l'année 2024 /2025.....	17
délibération CA-2024-21 .....	17
<b>Ressources humaines</b> .....	<b>18</b>
Proposition d'ouverture d'un poste de professeur d'Université par la voie du concours national	
d'agrégation de droit public .....	18
délibération CA-2024-22 .....	18



Conseil d'administration  
**Procès-verbal**

Rémunération des jurys VAE .....	19
délibération CA-2024-23 .....	19
Présentation du rapport de la Recherche 2023 .....	19
(Point d'information).....	19
<b>Clôture de la séance.....</b>	<b>22</b>



## MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'IEP DE GRENOBLE

MEMBRES CA IEPG	Civilité	Prénom	NOM	Titre	Présentié*	Distancié*	Nbre de votes porté	Excusé	Procuration donnée à	Procuration reçue de :
Membres de droit	0	Madame	Maryvonne	LE BRIGNONEN	Directrice de l'INSP (ex ENA)					
	1	Monsieur	Fabrice	LARAT	Représentant de la Directrice de l'INSP (ex ENA)		1			
	0	Madame	Nathalie	COLIN	Directrice de l'Administration et la Fonction Publique					
	1	Madame	Catherine	PRUDHOMME	Représentante de la Directrice de l'Administration et la Fonction Publique		1			
Membre siégeant de droit	1	Madame	Laurence	BERTRAND-DORLEAC	Présidente de la FNSP			1	J.L. NEVACHE	
	0	Madame	Patricia	CABROL-LAVERGNE	Représentant(e) de la Présidente de la FNSP					
Personnalités Externes	1	Monsieur	Yassine	LAKHNECH	Président de l'UGA	1	1			
	1	Monsieur	Jean-Luc	NEVACHE	Conseiller d'état, Président du Conseil d'Administration de Sciences Po Grenoble-UGA			3		L. BERTRAND-DORLEAC et C. PROST
	1	Monsieur	Jérôme	BELLION-JOURDAN	Deputy Secretary General at International Organisation of Employers (IOE)		1			
	1	Madame	Cécile	PROST	Directrice d'ABC Projets				1	J.L. NEVACHE
	1	Monsieur	Gérald	MATTER	Organic Sales Gardener at PICTURE				1	
	1	Madame	Morgane	CAUJOLLE	Cadre au Comité International de la Croix rouge				1	
	1	Madame	Geneviève	FIORASO	Ancienne Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche				1	
Représentants des professeurs d'université et catégories assimilées	1	Monsieur	Gilles	BASTIN	Professeur de sociologie à Sciences Po Grenoble-UGA			1	Sonja ZMERLY	
	1	Monsieur	Aurélien	LIGNEREUX	Professeur d'histoire à Sciences Po Grenoble-UGA	1				
	1	Monsieur	Franck	PETITEVILLE	Professeur en science politique à Sciences Po Grenoble-UGA				1	Sonja ZMERLY
	1	Madame	Sonja	ZMERLI	Professeure en science politique à Sciences Po Grenoble-UGA		1	3		Franck PETITEVILLE et Gilles BASTIN
Représentants des autres personnels d'enseignement et de recherche	1	Monsieur	Olivier	LE VAN TRUOC	Professeur associé à Sciences Po Grenoble-UGA		1			
	1	Monsieur	Nordine	HOCINE	PRCE en langues à Sciences Po Grenoble-UGA	1				
	1	Madame	Reia	ANQUET	PRCE en langues à Sciences Po Grenoble-UGA		1	2		D. GUINARD
	1	Monsieur	Dorian	GUINARD	Maître de conférences de droit public à Sciences Po Grenoble-UGA				1	Reia ANQUET
	1	Monsieur	Simon	GODARD	Maître de conférences en histoire à Sciences Po Grenoble-UGA		1	2		S. PANEL
	1	Madame	Sophie	PANEL	Maîtresse de conférences en économie à Sciences Po Grenoble-UGA				1	S. GODARD
Représentants des étudiants 1er Collège	1	Madame	Maria	URBINA FONSECA	AGORA (1er collège)					
	1	Monsieur	Maxime	CLAM	AGORA (1er collège)					
	1	Madame	Axelle	PHILLIPOT	OURSE (1er collège)				1	GIRARD Valentin
	1	Monsieur	Valentin	GIRARD	OURSE (1er collège)		1	3		A. PHILLIPOT et A. FROLOFF
Représentants des étudiants 2ème Collège	1	Monsieur	Maxence	NICOLIN	OURSE (1er collège)	1				
	1	Madame	Aurélia	FROLOFF	OURSE (2ème collège)				1	GIRARD Valentin
	1	Madame	Yasmine	CHEMAA	OURSE (2ème collège)				1	T. SAFFER
	1	Madame	Margot	FOYART	OURSE (2ème collège)				1	T. SAFFER
Représentant des personnels	1	Monsieur	Thomas	SAFFER	OURSE (2ème collège)	1		3		Y. CHEMAA et M. FOYART
	1	Monsieur	Eric	BRUN	Directeur de la cellule aide au pilotage de Sciences Po Grenoble-UGA	1				
TOTAL MEMBRES	30				6	9	16	12		0
Participant au CA	1	Madame	Sabine	SAURUGGER	Directrice de Sciences Po Grenoble-UGA	1				
	1	Monsieur	Gabriele	FIONI	Recteur de région académique					
	0	Madame	Camille	TRICHET	Représentante du Recteur de région académique		1			
	0	Monsieur	Laurent	BOULAN	Contrôleur budgétaire et de légalité au sein de la DRAES					
	0	Madame	Noémie	COPONAT	Contrôleur budgétaire et de légalité au sein de la DRAES		1			
	1	Monsieur	Herve	SEVILLE	Contrôleur budgétaire régional DRFIP Auvergne Rhône-Alpes					
Invités permanents	0	Madame	Marie-France	BETOURNE	Représentante du Contrôleur budgétaire régional DRFIP Auvergne Rhône-Alpes					
	0	Madame	Elisabeth	COSTA	Représentante du Contrôleur budgétaire régional DRFIP Auvergne Rhône-Alpes		1			
	1	Madame	Béatrice	ANDURAND	Présidente de l'Association des Diplômés de Sciences Po Grenoble-UGA		1			
	0	Monsieur	Stéphane	PUSATERI	Représentant de la Directrice de l'Association des Diplômés de Sciences Po					
	1	Madame	Agnès	CASASSA	Assistante de Direction, DG-DGS-DGSA de Sciences Po Grenoble-UGA	1				
	1	Madame	Catherine	SAINTAGNE	Élue au Comité Social d'Administration (CSA) de Sciences Po Grenoble-UGA				1	
	0	Monsieur	Aurélien	LIGNEREUX	Directeur des études 1er cycle de Sciences Po Grenoble-UGA					
	1	Madame	Irène	LAURENT	Directrice des études 2nd cycle de Sciences Po Grenoble-UGA		1			
	1	Monsieur	Arnaud	COEFFIER	Directeur général des services adjoint de Sciences Po Grenoble-UGA		1			
	1	Madame	Hélène	DESSAUX	Directrice générale des services adjoint de Sciences Po Grenoble-UGA		1			
Invités exceptionnels	1	Madame	Pascal	MARTINOT	Directrice générale des services de Sciences Po Grenoble-UGA				1	
	1	Madame	Lynda	MAURICE	Directrice des affaires juridiques de Sciences Po Grenoble-UGA		1			
	1	Monsieur	Olivier	GIGNOUX	Agent Comptable de Sciences Po Grenoble-UGA				1	
TOTAL NON-MEMBRES	12				6	4		3		
TOTAL	42				12	13		15		0



## **ORDRE DU JOUR**

### **Informations de la Directrice**

1. Informations de la Directrice

### **Affaires administratives**

2. Approbation du PV du CA du 12 mars 2024 (délibération CA-2024-12)
3. Proposition à la nomination d'un membre du COS à la suite d'une démission (délibération CA-2024-13)
4. Présentation de la lettre de mission des représentants des étudiants au sujet de la liberté d'expression (Point d'information)
5. Présentation de la convention de partenariat avec le Centre Marc Bloch (point d'information)

### **Affaires financières**

6. Budget Rectificatif (BR1) (délibération CA-2024-14)
7. Fixation du Seuil des dépenses d'immobilisations (délibération CA-2024-16)
8. Proposition de remise gracieuse (délibération CA-2024-17)

### **Affaires Juridiques**

9. Abrogation partielle des délibérations n° 2020-02 et 2022-26 (délibération CA-2024-18)

### **Affaires pédagogiques**

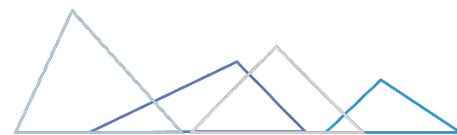
10. Modalités de contrôle des connaissances 2024-2025 (délibération CA-2024-19)
11. Règlement des études et des examens 2024-2025 (délibération CA-2024-20)
12. Délai d'inscription pour l'année 2024-2025 (délibération CA-2024-21)

### **Ressources Humaines**

13. Proposition d'ouverture d'un poste de professeur d'université par la voie du concours national d'agrégation de droit public (délibération CA-2024-22)
14. Rémunération des jurys VAE (délibération CA-2024-23)

### **Recherche**

15. Présentation du Rapport de la Recherche 2023 (Point d'information)



À 14H05 Le Président, Jean-Luc NEVACHE, ouvre la séance

## **INFORMATIONS DE LA DIRECTRICE**

*Sabine SAURUGGER*

**La Directrice** félicite Yassine Lakhnech pour sa réélection en tant que président de l'UGA. Cette dernière joue un rôle essentiel dans la dynamique de recherche et de formation de l'ensemble des établissements de l'Université. Les différentes identités sont respectées, et mobilisées de manière cohérente. Dans ce contexte, la Directrice informe de la réussite de plusieurs projets de formation.

Tout d'abord, Science Po Grenoble-UGA est lauréat de deux projets Idex Formation. Le premier est le projet NewSpace New City, porté par Nordine Hocine, avec le centre spatial de l'UGA. Il a pour thème les nouveaux usages et enjeux sociotechniques des données satellitaires. Ce projet a vocation à proposer une formation interdisciplinaire, favorisant les réflexions et le dialogue entre expertise technique et scientifique d'une part, et expertise sociale et analyse des pratiques humaines de l'autre. Ce projet intéressera des formations en place à Sciences Po Grenoble, telles que les cours de Master Villes Territoires Solidarité, Transition écologique, management et collectivités territoriales, ou encore le parcours « Architecture, urbanisme et études politiques ».

**Nordine HOCINE** ajoute que les Master Progis, qui sont des spécialistes des données, pourraient également être visés.

**La Directrice** poursuit avec le deuxième projet, le Policy-Lab de Sciences Po Grenoble, porté par Laurent Labrot. Le projet vise à disposer d'un espace dédié à des travaux et expertises dans le domaine des sciences sociales, à répondre à des demandes de partenariat sur la fabrique des politiques publiques, et à s'inscrire dans de nouvelles approches pédagogiques orientées vers des méthodes d'animation et de réflexion, qui sont de plus en plus importantes dans les cursus. Sciences Po Grenoble espère mobiliser la métropole parmi les partenaires de ce projet.

Par ailleurs, l'institut multidisciplinaire pour l'intelligence artificielle (MIAI) vient d'être labellisé IA Cluster par l'État français. Il bénéficiera d'une subvention de 70 millions d'euros. Le cluster intéressera le parcours Progis, mais aussi la Graduate School « Steen : sociétés en transitions économiques, écologiques et numériques ».

La dernière réunion du comité d'orientation stratégique (COS) qui s'est tenue le 22 mai 2024 a abordé le lien entre formation et recherche à l'IEP. Une innovation a été abordée, qui sera en place dès septembre : celle de cours fondamentaux « Transition écologique » et « Transition numérique » en première et en troisième années.

Sciences Po Grenoble UGA va accueillir du 2 au 4 juillet près de 800 congressistes spécialistes de sciences politiques, autour de thématiques variées. Le congrès aura lieu entre les deux tours des élections législatives, ce qui promet des échanges très riches.

Trois informations sont données :

- Séverine Louvel a été élue Professeur des universités en sociologie, poste qu'elle occupera dès septembre 2024 ;
- Un collègue sera accueilli sur la chaire de Professeur junior « Géopolitique du Moyen-Orient et études de frontières »



- À partir de septembre, un nouveau MCF en économie, Simon Varaine, intégrera l'équipe.

## **AFFAIRES ADMINISTRATIVES**

### **Approbation du PV du CA du 12 mars 2024** **délibération CA-2024-12**

Présenté par [Jean-Luc NEVACHE](#)

**Simon GODARD** revient sur les propos qui lui ont été attribués dans le PV, à la page 18, relatifs à la demande de transparence sur la commission sociale de l'établissement. Il ne souhaite pas que la retranscription de cette position puisse être interprétée comme exprimant une quelconque défiance. Il demandait simplement que l'information soit transmise à tous les personnels de l'établissement de la possibilité qu'ils ont de saisir la commission sociale.

**Le Président** souligne que cette remarque sera intégrée au procès-verbal, qui sera modifié en conséquence.

### **Mise aux voix de la délibération par le Président**

*Le PV est approuvé à l'unanimité.*

### **Proposition à la nomination d'un membre du COS à la suite d'une démission** **délibération CA-2024-13**

Présenté par [Sabine SAURUGGER](#)

**La Directrice** explique que Monsieur DELPEAU (LYNRED) ne peut plus siéger au sein du Comité d'orientation stratégique. La direction propose la nomination de Monsieur Vincent CANCHON, diplômé de l'établissement, qui a exercé les fonctions d'attaché parlementaire et a créé un cabinet de conseil au sein duquel sont associés entre autres des universitaires.

### **Mise aux voix de la délibération par le Président**

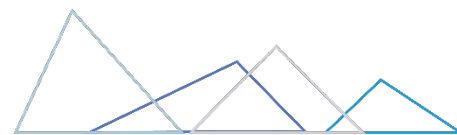
*La proposition est adoptée.*

### **Présentation de la lettre de mission des représentants des étudiants au sujet de la liberté d'expression**

#### **(Point d'information)**

Présenté par [Sabine SAURUGGER](#)

**La Directrice** informe les membres du conseil d'administration de cette lettre de mission à l'intention des représentants des étudiants des syndicats OURSE et AGORA. Il est proposé de travailler sur un rapport de diagnostic sur l'état de la liberté d'expression au sein de Sciences Po Grenoble UGA. Ce débat extrêmement



important ne semble pas clos. Des solutions seront à présenter dans le cas où des atteintes à la liberté d'expression seraient constatées.

**Le Président** considère que la liberté d'expression est consubstantielle à Sciences Po. Si certains pensent qu'elle est entravée, il est important de mettre les choses à plat.

**Simon GODARD** demande aux élus étudiants s'ils savent qui prendra le relais après les nouvelles élections, pour garantir une continuité de ce travail. Dès octobre, la campagne pour les élections des nouveaux représentants étudiants sera lancée. Ce rapport ne devrait pas devenir un prétexte de débats et de réappropriations en vue des élections au sein de la communauté étudiante. Tous les élus et toutes les élues cherchent à atteindre plus de clarté dans les règles applicables et plus de droits.

**Jérôme BELLION-JOURDAN** remercie la directrice pour ses propos liminaires. Tout ce qui peut être fait pour assainir le débat est important à ses yeux. Il demande quelle sera la méthodologie employée et qui seront les acteurs mobilisés pour le diagnostic. Il pourrait être opportun de rappeler le cadre juridique de la liberté d'expression.

**Thomas SAFFER** répond qu'un groupe d'élus s'est constitué. Des rencontres avec des professeurs ont eu lieu, ainsi que des réunions de travail pour constituer une trame de questionnaire. La suggestion de rappeler le cadre juridique lui semble pertinente.

**Le Président** rappelle que le cadre juridique est clairement indiqué dans le règlement intérieur.

**Thomas SAFFER** considère qu'une réflexion sur le règlement intérieur pourra être permise par le diagnostic. Ce dernier devrait se faire avant les élections.

### Présentation de la convention de partenariat avec le Centre Marc Bloch

#### **(Point d'information)**

Présenté par [Sabine SAURUGGER](#)

**La Directrice** informe de la signature de cette convention entre le Centre Marc-Bloch, un laboratoire de sciences sociales situé à Berlin, regroupant des politistes, sociologues, économistes, historiens, et Sciences Po Grenoble. Cette convention a été initiée par la directrice adjointe du Centre, Marieke Louis, enseignante-chercheuse à Science Po Grenoble en détachement à Berlin. Il implique différents dispositifs :

- la chaire Marc Bloch, qui permet à un enseignant-chercheur de passer un séjour de recherche de 6 mois dans la capitale allemande, d'enseigner dans une Université berlinoise au choix
- l'accueil des doctorants contractuels et d'autres chercheurs pour créer des collaborations autour de projets de recherches communs.

**Simon GODARD** remercie la directrice, Marieke Louis et Jay Rowell d'avoir pris l'initiative de cette convention. Actuellement, 3 chaires Marc Bloch existent : l'EHESS, Sciences Po Paris et l'Université de Strasbourg. Dans un contexte de réduction des moyens de l'Université en France, cet engagement montre le désir de travailler cette coopération qui n'est pas que franco-allemande, mais ouvre aussi sur l'international, sur les études européennes, etc. Toutes les disciplines pourront être concernées, puisque le Centre accueille aussi des juristes.



## AFFAIRES FINANCIERES

### Budget rectificatif (BR1) délibération CA-2024-14

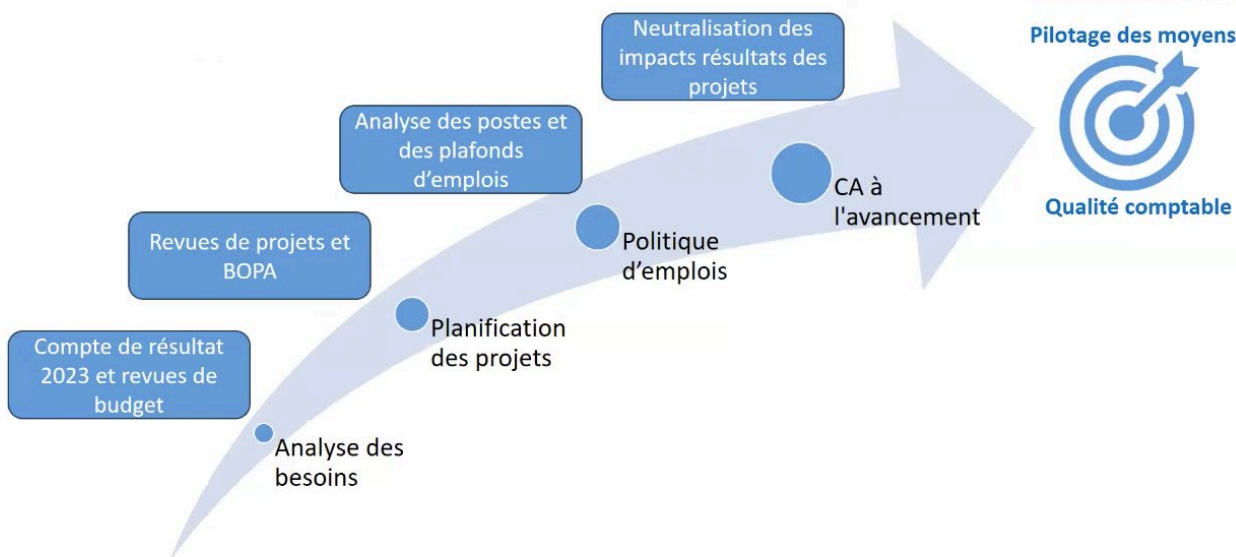
Présenté par [Arnaud COEFFIER](#)

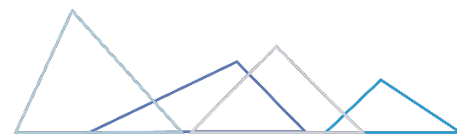
**Arnaud COEFFIER** explique que le budget rectificatif consiste à mettre en œuvre les engagements pris après le budget initial 2024.

#### Mettre en œuvre le plan d'actions CICB :

- Ajuster les moyens aux besoins
- Mettre à jour et fiabiliser l'ensemble des données ETPT et masse salariale
- Intégrer dans la prévision le chiffre d'affaires à l'avancement
- Mettre en place les budgets pluriannuels BOPA
- Fiabiliser le PPI et le cadencer

## En résumé





## Produits

- Augmentation de la prévision des droits d'inscription +200 k€
- Ajustement à la hausse de la prévision DU Rabat +75 k€
- Ajustement Préciput +30 k€

## Charges

- Baisse des dépenses de Bourses -120 k€
- Divers ajustements -80 k€ (efforts d'équilibre)
- Ajustements masse salariale : +200 k€
- Marché de nettoyage : -140 k€

**L'analyse du compte financier 2023 et de l'exécution 2024 conduit l'établissement à une série de mise à jour tant en recettes qu'en dépenses sur l'ensemble des périmètres budgétaires. Ces ajustements font suite à des rencontres avec chaque acteur pendant ces derniers mois permettant ainsi une fiabilisation des prévisions qui sera à consolider dans les mois à venir.**

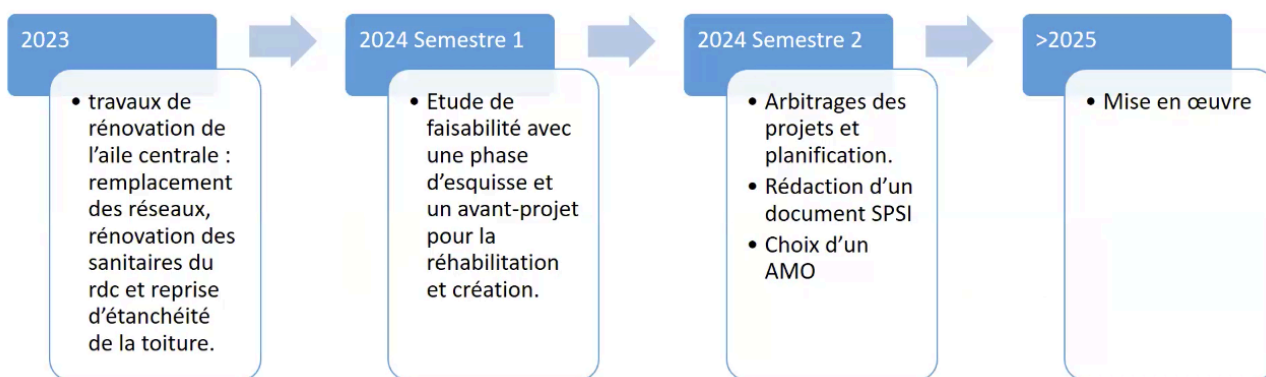
La replanification des projets a été réalisée au premier trimestre 2024 afin d'avoir dans les outils l'ensemble des prévisions.

Les encaissements à venir ont également été replanifiés.

Sur le plan RH, tout le dispositif actuel a été repensé concernant les BIATSS, le travail se poursuivra concernant les enseignants-chercheurs.

Le résultat des projets financés est à présent neutralisé. La neutralisation apporte sur le résultat comptable 178 000 euros de produits.

Sur le schéma directeur immobilier, l'agenda est le suivant :



**21 zones d'interventions ont été repérées soit pour de la réhabilitation (7), soit pour des changements de destinations (6) et enfin pour de la création (8) pour un montant total de 4M€ HT. (risques et aléas compris)**



Le résultat après le BR1 reste en déficit de 270 000 euros, qui correspondent à la baisse de subventions sur les bourses de mobilité. Ces corrections permettent d'atteindre l'équilibre classique du budget.



La trésorerie prévisionnelle après BR1 s'établit à 7731 k€, en baisse de 342 k€ par rapport au compte financier 2023. La trésorerie non gagée représente 286 jours de fonctionnement.

Les perspectives pour 2024 sont les suivantes :

**1/ Maitriser les risques et les données financières**

- Mettre en place le contrôle interne dépenses et recettes ;
- Améliorer le contrôle paie ;
- Mettre en place la « brique finances » du système d'information décisionnelle (SID UGA) ;
- Suivre et animer les équipes projets (permettre la planification des ressources et des dépenses sur leur durée) ;
- Anticiper les paiements et les facturations de la fin d'exercice (revue des conventions) ;

**2/ Structurer les budgets et les allocations de moyens pour les rendre arbitrables**

- Mettre en œuvre une politique d'emploi et en mesurer ses impacts pluriannuels ;
- Redéfinir une utilisation des frais de gestion recherche et des bénéficiaires de formation continue ;
- Revoir l'organisation et l'architecture du budget pour aller vers une évaluation du besoin de financement de chaque secteur ;

**3/ Donner les marges d'arbitrage politique**

- Préparer la lettre de cadrage du budget initial 2025 ;
- Affecter des moyens sur projets prioritaires ;
- Consolider et piloter un plan pluriannuel d'investissements ;



**Élisabeth COSTA** note que le renforcement de l'équipe administrative a permis d'améliorer la qualité des documents présentés. Le budget rectificatif est traditionnel.

**Le Président** considère que le solde de fin d'exercice devrait être élevé. Il faut finaliser le Plan Pluriannuel d'Investissements et durcir les engagements en Autorisations d'Engagement pour que les Crédits de Paiement soient légitimés. Un bouclage aura lieu en novembre.

**Thomas SAFFER** demande des précisions sur l'avenir des bourses de mobilité.

**La Directrice** lui répond que le positionnement qu'aura la région est encore incertain.

**Le Président** précise que l'IEP a été réinscrit sur la liste des établissements dont les étudiants sont éligibles aux bourses.

**Simon GODARD** souhaite savoir quelles sont les pistes de travaux qui semblent indispensables à l'IEP et représenteraient des investissements lourds.

**Arnaud COEFFIER** répond que la définition de ces chantiers va se se préciser dans les semaines et mois qui arrivent.

**La Directrice** souhaite la bienvenue au sein du CA à Arnaud Coeffier.

**Mise aux voix de la délibération par le Président**

*Le budget rectificatif est approuvé à l'unanimité.*

**Fixation du seuil des dépenses d'immobilisations**  
**délibération CA-2024-16**

Présenté par [Arnaud COEFFIER](#)

**Arnaud COEFFIER** présente ce point. Le seuil est de 500 euros HT. Il serait souhaitable d'y déroger pour le matériel informatique/audiovisuel et le mobilier, afin de faire peser la charge sur les années d'utilisation du matériel. Un contrôle interne sera mis en place, avec un inventaire précis.

**Simon GODARD** s'enquiert du devenir des ordinateurs qui atteignent la fin de leur cycle de vie à l'IEP. Le délai d'amortissement pourrait être allongé dans une perspective de RSE.

**Arnaud COEFFIER** répond qu'un allongement excessif viendrait poser des problèmes d'obsolescence. Il est cependant certain qu'il est possible d'augmenter la durée de vie du matériel.

**Le Président** constate que le délai d'amortissement est passé de 4 à 5 ans, ce qui montre un effort.

**Nordine HOCINE** demande s'il existe des politiques de centrales d'achat.

**Lynda MAURICE** répond par l'affirmative. Les durées de marché diffèrent cependant.

**La Directrice** se renseignera sur le programme de récupération du matériel informatique, pour répondre à la question de Monsieur Godard.

**Mise aux voix de la délibération par le Président**

*La fixation du seuil est approuvée.*

**Proposition de remise gracieuse**  
**délibération CA-2024-17**

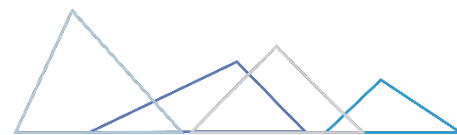
Présenté par [Arnaud COEFFIER](#)

**Arnaud COEFFIER** explique que cette demande concerne le coût d'une formation dont l'apprenante n'a suivi que le premier semestre 2018/2019. Elle reste redevable de 1800 €.

**Le Président** souligne que ces demandes de remises gracieuses sont souvent afférentes à des formations continues.

**Simon GODARD** votera en faveur de cette remise gracieuse, mais trouve l'IEP trop généreux avec les étudiants en formation continue. Les étudiants en formation initiale qui renoncent à suivre le parcours n'ont pas de possibilité d'une telle remise.

**Le Président** rappelle qu'un échange à ce sujet avait déjà eu lieu. Il faudrait sensibiliser les apprenants sur l'engagement que leur inscription implique. Il ne s'agirait pas de perdre de l'argent avec la formation professionnelle continue.



**La Directrice** considère que ce débat est important. Il serait intéressant d'avoir une présentation chiffrée des recettes et des coûts de cette formation. En 2023/2024, le nombre d'abandons a été très faible.

**Hélène DESSAUX** ajoute qu'il est important d'inscrire des blocs financés au RNCP.

**Jérôme BELLION-JOURDAN** propose de différer la prise de décision, afin de se donner le temps d'obtenir tous les éléments d'information, ou de définir une remise partielle.

**Arnaud COEFFIER** rappelle que la personne a écrit en 2019 et qu'une tentative de récupération de l'argent a déjà eu lieu, sans succès. La demande actuelle est celle d'un nettoyage comptable à effectuer.

**Le Président** considère qu'il faudrait se donner une ligne de conduite générale pour ce type de cas afin d'éviter des décisions individuelles ponctuelles.

#### Mise aux voix de la délibération par le Président

*La délibération est approuvée à l'unanimité moins une abstention.*

## AFFAIRES JURIDIQUES

### Abrogation partielle des délibérations 2020 et 2022 délibération CA-2024-18

Présenté par [Lynda MAURICE](#)

**Lynda MAURICE** explique que deux délibérations sont concernées :

- une délibération du 21 février 2020, lors du premier CA ayant suivi la nomination de Mme Saurugger
- une délibération pour rehausser les seuils et s'aligner sur les seuils fixés par décret et figurant dans la partie réglementaire du code de la commande publique.

Il s'agit de supprimer le terme « préalable » dans les délibérations originelles, pour faire en sorte qu'elles soient conformes à la réglementation.

**Le Président** souligne que les deux articles 20 et 22 du décret de 1989 régissant les IEP, définissant les compétences respectives du directeur et du CA, paraissent se contredire un peu. L'article 20 précise que le directeur conclut les contrats, conventions et marchés, quand pour l'article 22, le CA détermine les catégories de contrats, conventions et marchés qui doivent lui être soumis pour approbation. Des textes similaires existent pour les universités et sont interprétés en ce sens que l'approbation par le CA est postérieure à la passation des contrats et marché par le président. Le rectorat nous a donc indiqué que les délibérations concernées qui prévoient une approbation par le CA préalable à la conclusion de ces contrats ne sont donc pas légales. La directrice a toute compétence pour signer, et le conseil d'administration doit approuver ensuite, même si dans les faits le contrat est déjà signé.

### Mise aux voix de la délibération par le Président

*L'abrogation partielle des deux délibérations est approuvée.*

## AFFAIRES PEDAGOGIQUES

### Modalités de contrôle des connaissances 2024 / 2025 délibération CA-2024-19

Présenté par [Aurélien LIGNEREUX \(1<sup>er</sup> cycle\)](#) et [Irène LAURENT \(2<sup>d</sup> cycle\)](#)

**Aurélien LIGNEREUX** (MC 1<sup>er</sup> cycle) fait mention de quelques éléments à corriger. Les changements sont liés à certains cours et à la disponibilité des enseignants. Trois lignes de force sont à mettre en exergue :

- L'expansion de l'offre se poursuit. Le parcours international se dote d'une troisième année.
- L'internationalisation s'accélère. L'offre de cours délivrés en anglais a doublé en 3 ans, passant de 615 h à 1158 h. Le nombre d'étudiants internationaux a également augmenté, passant à 260 étudiants. Deux facteurs sont à prendre en compte : la satisfaction de la capacité d'accueil et l'offre de cours qui s'étend.
- L'innovation pédagogique a une bonne place dans l'offre. Un nouveau cours transversal sur les transitions numériques s'est intégré à la maquette des première et troisième années. Le mode d'évaluation sera le même que pour le cours sur la transition écologique. 6 séances sur 24 seront assurées par des invités.

**Simon GODARD** s'enquiert des MCC de l'enseignement à distance en premier et en deuxième cycles. La case « heure présentielle étudiant » n'est pas complétée dans les MCC. Les heures ne sont donc précisées nulle part.

**Irène LAURENT** confirme que le volume horaire a été décidé dans les maquettes. Il faudrait observer comment les MCC sont formalisées sur Pégase, et éventuellement prévoir une autre formulation pour inscrire ces heures d'EAD.

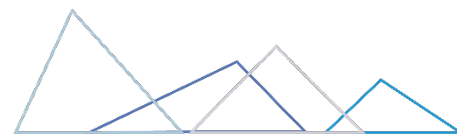
**Éric BRUN** est d'avis que la charge horaire équivalent TD peut être renseignée dans l'application de scolarité, ce qui peut permettre une remontée correcte par l'outil.

**Irène LAURENT** mentionne en plus la question des ECTS, qui représentent à la fois le présentiel et la charge de travail personnel.

**Lynda MAURICE** précise que les MCC ne constituent pas le support par lequel les enseignants sont rémunérés. Il est possible d'avoir un volume horaire pour un enseignement et plusieurs enseignants.

**Le Président** constate que la question ouvre un champ d'investigations sur des pratiques qui ne sont pas encore formalisées.

**Simon GODARD** demande pourquoi le titre du cours d'histoire pour les MCC des 3<sup>e</sup> années n'est pas encore changé. En outre, les MCC des langues en troisième année sont séparées, ce qui laisse supposer que seule la note du deuxième semestre compte.



**Aurélien LIGNEREUX** répond qu'une réflexion sur des titres plus génériques était en cours. Une précision pourra être apportée en septembre.

**Réia ANQUET** intervient concernant les MCC des langues : auparavant, les deux notes étaient mélangées, ce qui n'est plus le cas.

**La Directrice** propose de réfléchir à une nouvelle formulation concernant les MCC des langues. Au sujet des intitulés de cours, plusieurs réunions ont eu lieu et ont constaté le caractère ultra spécifique de ces derniers, ce qui génère des difficultés en cas de besoins de remplacements. L'enjeu est donc de trouver des titres plus génériques, moins liés directement à un enseignant-chercheur.

### Mise aux voix de la délibération par le Président

*Les modifications des MCC en premier cycle sont adoptées.*

**Irène LAURENT** (MCC 2<sup>d</sup> cycle) signale quelques évolutions formelles. La durée des stages est inscrite plus clairement. Certains intitulés ont changé. La formulation « enseignement obligatoire » a été remplacée par « enseignements fondamentaux ».

Un module de professionnalisation, en lien avec l'association ECTI (dont sont membres des personnes retraitées du secteur public), a été introduit.

La fusion des parcours « Management des collectivités territoriales » et « Stratégies internationales des acteurs locaux » a été formalisée, afin d'atteindre plus de cohérence. La particularité de ce deuxième parcours est qu'il s'inscrit dans le cadre de deux doubles diplômes, avec l'Université de Rabat et l'Université de Barranquilla (Colombie). Les étudiants en 4<sup>e</sup> année pourront choisir de partir dans une de ces deux universités ou rester pour suivre le parcours « Management des collectivités territoriales ».

Une autre nouveauté apparaît : la réouverture de la 4<sup>e</sup> année du parcours « Politiques publiques de santé ». Le parcours « Progis » s'étend à la 5<sup>e</sup> année, avec une ouverture à l'apprentissage et une spécialisation sur les data-sciences et l'IA.

Les modalités de l'Executive Master « Reconstruction des états post-conflit » (Bamako) sont présentées pour la première fois.

Irène Laurent dresse pour finir la liste de quelques coquilles subsidiaires.

**La Directrice** demande s'il est possible de formuler l'intitulé du cours sur la Turquie dans le parcours MMO de manière plus générique. Ceci a pour but de pallier le départ en retraite de l'enseignant qui l'assurait et son remplacement par le collègue nouvellement recruté sur une CPJ.

**Le Président** considère qu'il est possible d'adopter les MCC de deuxième cycle sous réserve de modification de l'intitulé du cours.

### Mise aux voix de la délibération par le Président

*Les modifications des MCC en second cycle sont approuvées.*

## Règlement des études

## délibération CA-2024-20

Présenté par [Hélène DESSAUX](#)

**Hélène DESSAUX** constate qu'il est nécessaire de faire évoluer fréquemment ce règlement. Un gros travail a été effectué par les directions administratives et la direction des études, sur la forme du texte et sur le cadre réglementaire, en vue de la phase d'évaluation HCERES qui s'annonce.

Sur les éléments de forme, le règlement forme une base dans laquelle s'insèrent les MCC. Il a été écrit de manière chronologique. Le texte était trop personnalisé, avec des noms d'acteurs impliqués, ce qui a été changé. La traduction du texte en anglais qui est prévue imposait aussi de changer le vocabulaire juridique. Sur les éléments de fond, certains ont été supprimés, car ils n'étaient pas réglementaires. Il était noté par exemple que les étudiants devaient s'inscrire aux examens, ce qui est faux. L'attribution d'ECTS par anticipation était inscrite comme possibilité, alors qu'elle n'existe pas. Le fonctionnement quotidien a justifié certains ajouts : ainsi, tous les étudiants doivent être inscrits au 31 octobre 2024. Un paragraphe unique a été consacré à la question de l'assiduité. Des références concernant le plagiat, l'IA et le bizutage ont été inscrites. Le statut d'étudiant-entrepreneur a été créé. Le parcours international et la formation continue figurent comme parcours dédiés. Il a été précisé que la césure ne fonctionnait que pour la formation initiale. Cette dernière est forcément accompagnée.

Certains chantiers sont encore à mener, sur l'engagement étudiant, sur le statut d'étudiant salarié, sur l'accompagnement de la césure, sur la formation continue, sur les exécutives masters, etc.

**Le Président** met en parallèle ce document avec le règlement intérieur : ils doivent être à la fois stables dans leurs principes et adaptables dans leurs modalités.

**Thomas SAFFER** signale que les étudiants auraient aimé avoir plus de temps pour prendre connaissance du texte. Un élément les a interrogés : il est noté qu'un étudiant exclu en raison d'un retard ou d'un comportement inapproprié sera compté comme absent, sans précision de ce qu'est un comportement inapproprié.

**Lynda MAURICE** explique que ce type de comportements est explicité dans le règlement intérieur.

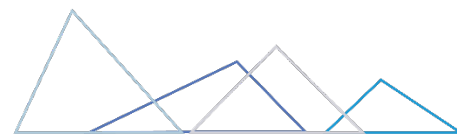
**Le Président** rappelle à cet égard que l'expression des étudiants, qui est libre sur le fond, doit rester dans les limites de forme qui permettent à l'enseignement d'être dispensé.

**Aurélien LIGNEREUX** invite à faire la part entre le conjoncturel et le structurel. La direction des études a essayé de discuter en amont avec la déléguée des étudiants, sans parvenir à la contacter. Le nouveau règlement propose une suppléance. La représentation des étudiants s'est retrouvée à deux au lieu de 4. Depuis septembre 2024, des commissions vie de campus ont été créées pour alléger les réunions du CEVIE. Concernant les retards, des garde-fous demeurent. Avant qu'un étudiant soit considéré comme défaillant, la scolarité informe Monsieur LIGNEREUX, le Conseil pédagogique permet de discuter avec les enseignants, et lors du jury des requalifications des retards peuvent encore avoir lieu.

**Lynda MAURICE** rappelle que certains retards ont pu ne pas être comptabilisés en cas de rigueur excessive d'enseignants.

**Aurélien LIGNEREUX** ajoute que certains enseignants n'ont pas connaissance des situations particulières des étudiants, comme des prises de médicaments, et sont prêts à annuler les retards quand ils les apprennent.





## Procès-verbal

**Simon GODARD** souligne que la question des retards n'était pas présente dans le règlement des études auparavant. À ses yeux, cette question n'a pas à figurer dans le règlement, mais doit s'organiser en bonne intelligence entre les étudiants et les enseignants. Il signale la mention dans les articles 1.3 et 1.8 d'une Direction de la formation initiale et de la vie étudiante qui n'existe pas dans l'organigramme. À l'article 1.8, il est écrit qu'un arrêté fixe la composition du jury. Il semble compliqué de tenir cet engagement à ce stade de l'année.

**La Directrice** précise l'organigramme.

**Hélène DESSAUX** rappelle qu'un CSA en juillet permettra de mettre le règlement en cohérence avec l'organigramme, avec la création d'une Direction de la formation initiale et de la vie étudiante. Pour la composition des jurys, il faut un affichage une quinzaine de jours avant leur tenue.

**Simon GODARD** observe que dans l'article 1.8, il est noté qu'en cas de rectification d'erreur matérielle de note par l'étudiant, il doit le faire *par écrit* auprès de la Direction des études, alors qu'auparavant il était inscrit « par courrier ou par mail ».

**Hélène DESSAUX** confirme que la possibilité de s'adresser à la Direction des études par mail demeure.

**Simon GODARD** évoque l'article 5.1, en page 16. La validation du séminaire de 3<sup>e</sup> année doit se faire lors du jury de 2<sup>e</sup> session, alors qu'auparavant il était écrit « *au plus tard* lors du jury de 2<sup>e</sup> session ».

**Le Président** répond qu'il s'agit d'une coquille.

**Thomas SAFFER** demande si l'enseignement à distance peut concerner les étudiants salariés.

**Hélène DESSAUX** répond que ce statut n'est pas encore appliqué comme le veut la réglementation. Jusqu'à présent, il était inscrit qu'un étudiant salarié pouvait suivre la formation à distance. Cette possibilité reste. Mais dans ce cas, il relèvera de la formation continue.

**Hélène DESSAUX** explique que l'étudiant-entrepreneur reste lié à la formation initiale. Le statut d'étudiant salarié reste encore à préciser.

**Le Président** insiste sur le fait que ce règlement est à approuver sous réserve des quelques vérifications demandées. En outre, il sera remis sur le métier concernant certains statuts.

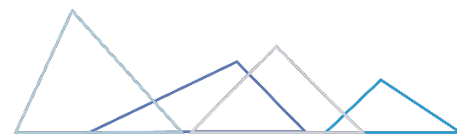
### Mise aux voix de la délibération par le Président

*Le règlement des études est approuvé.*

### Délai d'inscription pour l'année 2024 /2025 délibération CA-2024-21

Présenté par [Irène LAURENT](#)

**Le Président** explique que la proposition est de fixer le délai d'inscription au 31 octobre.



**Simon GODARD** demande quel est le rapport de ce délai d'inscription avec le bornage de l'année universitaire.

**Lynda MAURICE** signale que la fixation du délai d'inscription est requise. Un contentieux a eu lieu avec une étudiante qui s'était inscrite le 16 décembre, et n'a pas été convoquée aux examens.

**Le Président** trouve la suggestion de Monsieur Godard consistant à décaler le bornage de l'année à la fin septembre, pour ne pas avoir de solution de continuité entre les années plutôt astucieuse.

**Irène LAURENT** ajoute la préoccupation du retour de notes d'étudiants à l'étranger. Repousser la date de fin d'année pourrait permettre d'éviter ce genre de cas.

**Simon GODARD** indique qu'il avait transmis une délibération de l'académie d'Aix-Marseille qui allait dans ce sens. Les étudiants qui finissent leur stage début septembre sont aussi concernés par ce problème.

**Le Président** considère que cette idée est pertinente. Mais reporter la fin de l'année universitaire ne doit pas devenir une incitation à remettre les travaux en septembre.

**La Directrice** témoigne d'une première délibération qui a eu lieu en pleine crise du covid, et a conduit à borner l'année en décembre, une idée qui menait certaines entreprises à prolonger les stages non payés.

**Le Président** se souvient lui aussi de collègues qui craignaient que les entreprises utilisent cette possibilité comme période d'essai gratuite.

**Irène LAURENT** précise qu'il y a déjà deux années universitaires. Pour les étudiants en 5<sup>e</sup> année, l'année universitaire se finit le 30 septembre, ce qui n'est pas le cas pour le premier cycle et la 4<sup>e</sup> année. Il faudrait sans doute voir au cas par cas.

**Le Président** invite à en discuter avec l'ensemble des instances pour défricher le sujet avant de prendre une décision en CA.

**Simon GODARD** conçoit que le sujet est technique. Si des années se superposent, cela posera problème.

#### **Mise aux voix de la délibération par le Président**

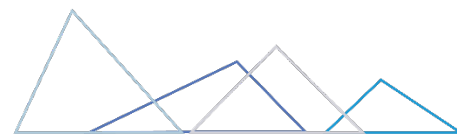
*Le délai d'inscription est approuvé.*

## **RESSOURCES HUMAINES**

### **Proposition d'ouverture d'un poste de professeur d'Université par la voie du concours national d'agrégation de droit public**

**délibération CA-2024-22**

Présenté par [Sabine SAURUGGER](#)



**La Directrice** explique qu'il s'agit d'une délibération qui fait suite à une présentation lors du CA de septembre 2023. L'ouverture de deux postes de professeurs d'Université, l'un à l'agrégation, l'autre à 46-3, avait été décidée. Or, l'agrégation de droit public a ouvert en décembre.

**Le Président** souligne qu'il s'agit d'une régularisation. La mécanique de mise en œuvre doit faire l'objet d'une validation.

#### **Mise aux voix de la délibération par le Président**

*La proposition est approuvée à l'unanimité.*

#### **Rémunération des jurys VAE** **délibération CA-2024-23**

Présenté par [Hélène DESSAUX](#)

**Hélène DESSAUX** précise que le jury a été élargi : il est composé de 4 personnes, dont a minima la direction des études, le responsable pédagogique de la certification visée et un professionnel du secteur d'activité concerné, ce qui permet de faire appel à un professionnel ou au directeur de la formation continue. Sur la rémunération, elle passe à 12h équivalent TD, ce qui permet un alignement avec ce qui est pratiqué à l'UGA.

#### **Mise aux voix de la délibération par le Président**

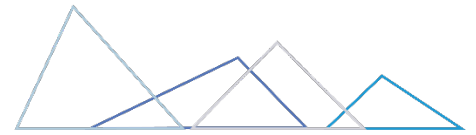
*La délibération est approuvée.*

#### **Présentation du rapport de la Recherche 2023** **(Point d'information)**

Présenté par [Sabine SAURUGGER](#)

**La Directrice** présente le rapport de la recherche 2023, qui est, pour la première fois présenté avant la fin de l'année. Elle félicite les équipes administratives et la directrice de la recherche pour ce travail conséquent. En 2023, l'IEP comptait 42 enseignants-chercheurs de 22 nationalités différentes, 10 chercheurs, 70 doctorants, 110 publications, 14 domaines de recherches, 3 grandes thématiques phares, 3 laboratoires (dont la tutelle est partagée avec l'UGA), 11 nouveaux projets de recherche, 5 thèses soutenues, et une coopération internationale avec 27 pays.

Les disciplines des enseignants-chercheurs sont réparties comme suit :



Sous-discipline	Professeur	Maître de conférences	Directeur de Recherche	Chargé de Recherche	Total
Droit administratif et science administrative	1	2			3
Droit de l'UE et droit européen	1	2			3
Droit international public et relations internationales		1			1
Économie des ressources naturelles		1			1
Economie internationale		4			4
Economie monétaire	1				1
Histoire contemporaine	1	3			4
Management des organisations	1	1			2
Marketing		1			1
Politique comparée	1	1			2
Politiques publiques	3	5	4	3	15
Relations internationales	3	1			4
Sociologie	1	3	1		5
Sociologie politique	3	1	1	1	6
<b>Total</b>	<b>16</b>	<b>26</b>	<b>6</b>	<b>4</b>	<b>52</b>

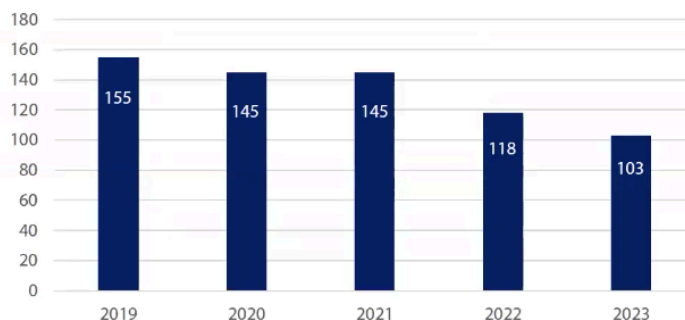
Tous les enseignants-chercheurs en sciences politiques à l'exception d'une MCF sont rattachés à l'IEP et non à l'UGA. À l'inverse, le droit privé est enseigné à l'Université.

Sur le plan de la production scientifique, on constate pour la première fois une baisse quantitative. Elle s'explique entre autres par un nouveau système de comptage, avec la plateforme Hal.

	Sciences Politique	Droit	Gestion	Economie	Sociologie	Histoire	Total
Articles de revues	29	1	1	3	2	1	37
Chapitres d'ouvrages	23	2	4	5	2	7	43
Directions d'ouvrages	5				1	2	8
Ouvrages	5					1	6
Autres	8		1				9
<b>Total</b>	<b>70</b>	<b>3</b>	<b>6</b>	<b>8</b>	<b>5</b>	<b>11</b>	<b>103</b>

### Comparatif avec les années précédentes

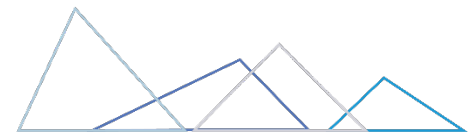
Publications entre 2019 et 2023



Les articles dans des revues à comité de lecture restent toutefois les plus nombreux.

Les enseignants-chercheurs de l'IEPG sont soit porteurs de soit associés à 11 nouveaux projets de recherche en 2023:

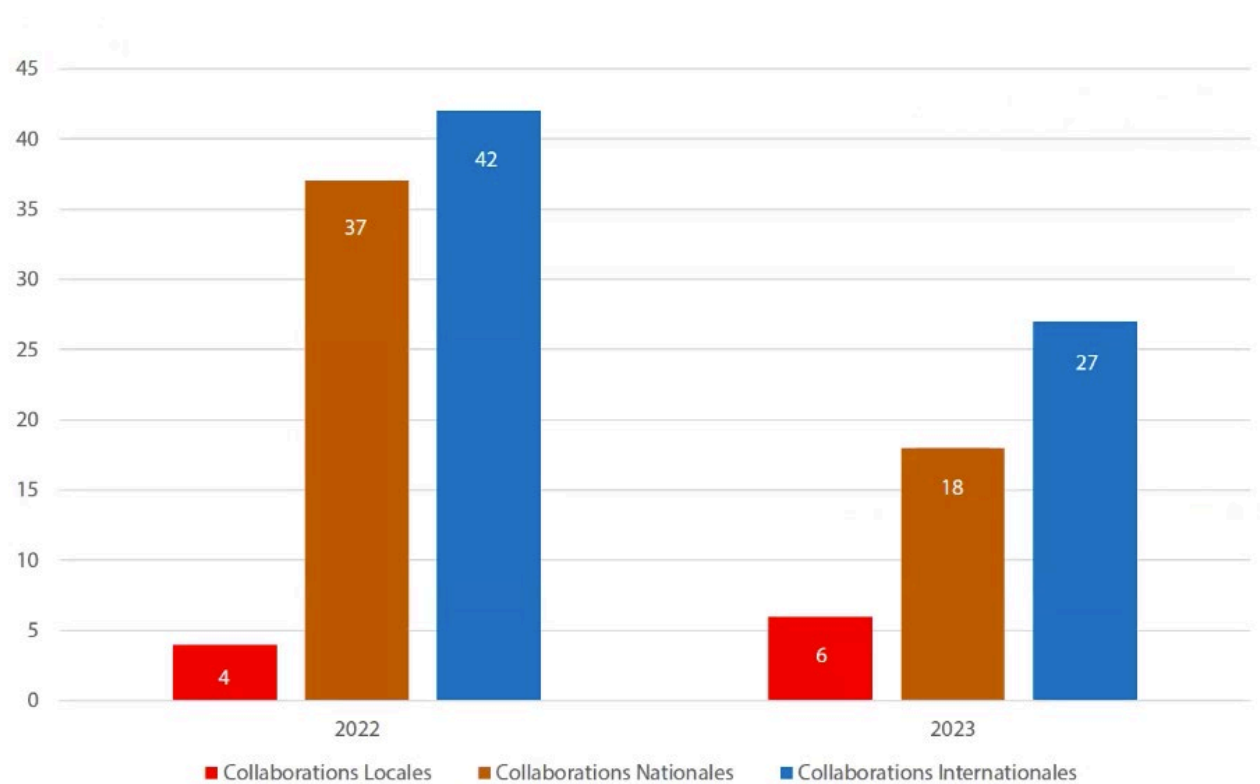
- Collectives for kNowledGe pRoduction mAnagement That Scales (CONGRATS) (Plan Investissement d'Avenir France 2030) – Anne Bartel-Radic (2023-2030)
- Invisibilité de la santé au travail dans les administrations publiques, France-Canada (ANR) — Renaud Becot (2023-2025)
- SURPEX (Surveillance pénitentiaire et externalisation) — Marie-Julie Bernard (2023-2026)
- Concert'eau — Arnaud Buchs (2023-2025)



Conseil d'administration  
Procès-verbal

- CoP-Ess (La construction politique des marchés de biens et de services essentiels) — Arnaud Buchs et Pascale Trompette (2023-2025)
- Grenoble XXI – Retrouver les voi(es)x de l'eau – Arnaud Buchs (2023-2026)
- TRUEDEM – Trust in European Democracies – Frédéric Gonthier et Céline Belot (2023-2025)
- PROSECO (Profanes et Savoirs Économiques) – Simon Godard (2023-2024)
- Groupe d'étude sur l'écologie politique — Simon Persico (2023-2025)
- Être visible pour faire carrière — Sidonie Naulin (2023-2028)
- POLGOV (La gouvernance des polices dans les pays européens) — Sebastian Roché (2023-2026)

Au niveau géographique, les projets se répartissent comme suit. Les partenariats internationaux sont prépondérants.

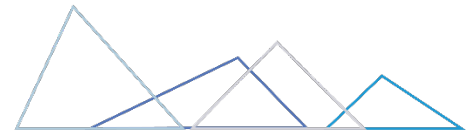


**Sonja ZMERLI** demande quelle est la somme des overheads qui entrent dans la caisse de l'IEP.

**La Directrice** répond qu'un travail est en cours avec M. Coeffier, afin de pouvoir éclairer le CA lors du prochain rapport de la recherche.

**Le Président** salue le caractère impressionnant de ce rapport. Dans la perspective de la venue des politistes la semaine suivante, il est très bienvenu. Aux yeux du Président, il importe que le congrès se passe bien. L'établissement montrera ainsi comment il se positionne au niveau scientifique. Dans les équipes, la mobilisation a été importante. L'IEP réfléchit aux grands sujets pour la France et pour l'Europe de demain.

**Jérôme BELLION-JOURDAN** souligne que le moment est grave et sans précédent dans l'histoire récente de la France. De son côté, il reste disponible dans cette période critique pour faire face aux répercussions que



pourrait avoir cette situation politique. Il souhaite marquer son soutien à la direction et à l'ensemble de l'équipe et des étudiants.

**Le Président** rappelle l'attachement que la direction porte aux libertés académiques de la recherche et de l'enseignement.

## **CLOTURE DE LA SEANCE**

À 17h22, Le Président clôt la séance

**Fin de la séance**

---

Prochaine séance : mardi 24 septembre 2024